



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iran

Question au Gouvernement n° 2271

Texte de la question

DECLARATIONS DU PRESIDENT IRANIEN SUR ISRAËL

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Rudy Salles. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le président iranien a fait la semaine dernière, devant un parterre d'étudiants islamiques réunis sur le thème évocateur d'un " monde sans sionisme ", des déclarations particulièrement choquantes, contraires aux grands principes du droit international, et en particulier à la charte des Nations unies.

En effet, il a repris à son compte, en les qualifiant de paroles très sages, les propos de l'ayatollah Khomeiny appelant à ce qu'Israël soit rayé de la surface de la terre. Pour lui, il existe deux mondes, le monde islamique et le front des infidèles, qui doivent se livrer une guerre totale, et il exhorte à ne pas décourager les musulmans de mener ce combat.

Je n'épiloguerai pas davantage sur cette posture qui en dit long sur le caractère belliqueux du nouveau régime iranien qui s'en prend non seulement à Israël et à l'Occident, mais aussi aux États musulmans modérés. Ce sont là des signes avant-coureurs qui ne trompent personne sur les intentions de ce dirigeant.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, les démocrates que nous sommes iront manifester ce soir à dix-neuf heures devant l'ambassade d'Iran à Paris pour marquer leur réprobation et manifester leur refus d'un tel discours, de telles méthodes, d'une telle vision du monde.

Au moment où l'Iran cherche à se procurer l'arme atomique, on mesure aisément la gravité de cette situation. C'est pourquoi l'UDF vous demande, monsieur le Premier ministre, ce que le gouvernement français entend proposer, notamment au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, pour que soit sévèrement condamnée l'attitude de l'Iran et soient envisagées des sanctions adaptées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, ainsi que sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères*. Monsieur le député, nous avons immédiatement condamné les propos du président Ahmadinejad. Ces déclarations choquantes et inacceptables remettent en cause l'existence même d'un État. Personne n'en a le droit, y compris pour Israël dont l'existence découle d'une décision de l'assemblée générale des Nations unies, donc du droit international. Ces propos prônent également la guerre des religions, des civilisations et des cultures, et vont ainsi à l'encontre de la conception française fondée sur le dialogue.

Le Président de la République a très fermement condamné les propos de M. Ahmadinejad et l'ambassadeur iranien en France a été convoqué au Quai d'Orsay dans les vingt-quatre heures.

Je profite de l'occasion que m'offre votre question pour lancer un double message au peuple et aux dirigeants iraniens. L'Iran, qui est une grande civilisation, un grand peuple, un grand pays, doit jouer tout son rôle dans l'avenir du Moyen-Orient. Il ne le fera que s'il ne se met pas en marge de la communauté internationale. Pour cela, il doit suspendre ses activités nucléaires sensibles. Ce sera l'objet le 24 novembre du conseil des gouverneurs de l'Agence pour l'énergie atomique, qui, le moment venu, remettra le rapport de M. El-Baradei au Conseil de sécurité. L'Iran se doit d'autre part de se garder de propos qui contreviennent au droit international, car celui-ci s'impose à tous les États. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un*

mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2271

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 novembre 2005